



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Délai de versement des indemnités aux personnes isolées « cas-contact »

Question écrite n° 38597

Texte de la question

Mme Nathalie Porte attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le retard qu'a pris l'assurance maladie quant à l'indemnisation des personnes dites « cas-contact » à la covid-19. En effet, dans de fréquentes situations, ce sont tous les membres d'une famille qui sont confinés suite à un « cas-contact ». Les indemnités compensatrices de perte de revenu doivent alors permettre à ces assurés sociaux de subvenir à leurs besoins. Or la sécurité sociale indique un délai de plusieurs semaines, voire plusieurs mois avant de les verser. Ce délai crée des difficultés pour les familles dont les revenus ne sont plus perçus. Elle lui demande pourquoi le délai n'est pas le même que pour des situations de maladie ordinaire, tout en l'invitant à accélérer le dispositif en place.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Porte](#)

Circonscription : Calvados (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38597

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 mai 2021](#), page 3773

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)